

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Lundi 31 Mars 2025

144^{ème} Séance

Délibération n° 2025-506

Sélection des candidatures dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des gestionnaires de fonds d'ingénierie financière pour l'accompagnement financier complémentaire des jeunes agriculteurs

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, le Conseil d'Administration de l'ODARC s'est réuni en sa 144^{ème} séance, à 09 H 30, salle de réunion de Bastia sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Françoise CAMPANA, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Jean Marc BORRI, Jean Noël PROFIZI, Jacques FILIPPI, Laetitia SIMEONI, Jean CURALLUCCI, Jean-Noël LUCIANI, Cyril CARIA, Matthieu MASSIANI, Marc-François CASANOVA

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Jean Marc BORRI
M. Petru-Antone FILIPPI à Françoise CAMPANA
M. Hyacinthe VANNI à Paola MOSCA

Etaient absents :

Mmes et Mrs, Anna-Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Lisa FRANSCI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pau Félix BENEDETTI, Jean Baptiste ARENA, Paul BIANCHI, Pierre CRUCCIANI, Ange ANDARELLI, Joseph COLOMBANI, Stéphane PAQUET, François FONDACCI, François Laurent PASQUALI, Emilie RAFFALI, Jean Baptiste LECCIA, Paul OTTAVIANI, Paule NICOLAI-PIETRI, Ignace PADOVANI.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice par intérim
M. Yves CONVENTI, Directeur Adjoint au Développement
M. Andria GRASSI, Tutelle de Collectivité de Corse

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération n°2024-489 du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 28 octobre 2024 approuvant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des gestionnaires de fonds d'ingénierie financière pour l'accompagnement financier complémentaire des jeunes agriculteurs ;

Vu l'arrêté CdC n° 2021-14 programme « Opérations spécifiques ODARC 2021 » en date du 4 janvier 2021 ;

Vu l'arrêté CdC n° 2022-11380 programme « Opérations spécifiques ODARC 2022 » en date du 18 mai 2022, modifié par l'arrêté CdC n° 2022-2480 « Opérations spécifiques ODARC 2022 BS » du 16 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté CdC n° 2023-05-144 programme « Opérations spécifiques ODARC 2023 » en date du 24 octobre 2023 ;

Sur rapport du Président de l'ODARC ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : DECIDE

- **D'approuver** la sélection des candidatures présentées en annexe, au titre des fonds de prêts d'honneur et de garantie bancaire agricoles à destination des jeunes agriculteurs insulaires pour la période 2025-2029.
 - **D'autoriser** la création des deux fonds de financement, à hauteur de 350 000 € pour le fonds de prêts d'honneur agricole JA, et de 150 000 € pour le fonds de garantie bancaire agricole JA, et à leur abondement en tant que de besoin.
 - **D'autoriser** la Directrice de l'ODARC à signer les conventions afférentes, et les éventuels avenants en lien avec la mise en œuvre et la gestion de ces deux fonds de financement.
-
- Annexe n° 1 : Rapport au titre de la sélection des candidatures en lien avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des gestionnaires de fonds d'ingénierie financière pour l'accompagnement financier complémentaire des jeunes agriculteurs – Dispositif n°1 : Garantie bancaire agricole JA
 - Annexe n° 2 : Rapport au titre de la sélection des candidatures en lien avec l'Appel à Manifestation d'intérêt à destination des gestionnaires de

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

fonds d'ingénierie financière pour l'accompagnement financier
complémentaire des jeunes agriculteurs – Dispositif n°2 Prêt d'honneur
agricole JA

ARTICLE 2 : La présente délibération sera l'objet d'une publication au
portail des actes de la Collectivité de Corse
<https://actes.isula.corsica/webdelibplus>.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

BASTIA, le 31 Mars 2025

**Le Président de l'ODARC,
U Presidente**



Dominique LIVRELLI